



Communiqué

Pour publication immédiate

La Commission Arar reporte ses audiences publiques

Ottawa, le 14 juillet 2004 - Le juge Dennis R. O'Connor qui préside la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar a annoncé aujourd'hui qu'il fallait malheureusement reporter les audiences publiques prévues pour les semaines du 19 et du 26 juillet.

La Commission a décidé de ne pas aller de l'avant avec l'audition de la preuve prévue pendant ces deux semaines avant d'avoir passé en revue des milliers de documents - certains d'entre eux ne sont pas encore parvenus à la Commission -et avant d'avoir complètement étudié les questions reliées à la sécurité nationale.

De plus, des difficultés d'ordre technique, qui se sont manifestées dernièrement, ont compliqué le processus de révision des documents. La Commission prévoit avoir reçu et révisé l'ensemble des documents additionnels à la fin du mois d'août et elle sera alors à même de procéder rapidement.

Dès le début de ses travaux, la Commission avait prévu que le processus de production et de révision des documents pour cette enquête serait particulièrement complexe vu les considérations reliées à la sécurité nationale. La Commission a quand même voulu procéder aussi rapidement que possible. C'est ainsi que les premiers témoins sur les questions factuelles ont été mis à l'horaire pour les semaines du 19 et du 26 juillet. Cet échéancier s'est révélé trop ambitieux.

La Commission tient à préciser que ce délai n'est pas la faute du gouvernement ni de quelque autre partie aux travaux de la Commission.

La Commission poursuivra ses travaux tout au cours de l'été et, dès septembre, tel que prévu, elle entendra les témoignages de la part du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

La Commission avait prévu entendre les membres de la famille de Maher Arar, ses anciens procureurs ainsi que M. Nureddin pendant les audiences du 19 et du 26 juillet. Ces témoins seront entendus lors d'audiences publiques qui se tiendront à l'automne.

D'autres détails seront bientôt disponibles sur le site Web de la Commission :
www.commissionarar.ca

PO Box / CP 507, Station B / Succursale B
Ottawa, Canada K1P 5P6

613 996-4741 Fax / télécopieur 613 992-2366

www.ararcommission.ca / www.commissionarar.ca

Créée en vertu de la Partie I de la *Loi sur les enquêtes*, la Commission Arar a été établie sur la recommandation de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile afin d'enquêter et faire rapport sur actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar. La Commission a également reçu le mandat de recommander la mise en place d'un mécanisme d'examen indépendant des activités de la Gendarmerie royale du Canada en matière de sécurité nationale.

Contact pour les médias : Francine Bastien, 613-996-4741; Cellulaire: 613-299-6554; courriel : fbastien@bellnet.ca